



## Déclaration CFDT CSE 17 aout 2023

Depuis le 27 juillet 2023 et jusqu'au 2 janvier 2024, la CFDT appelle à la grève.

### La CFDT réclame :

- ✓ une augmentation générale à hauteur de 4% minimum, assortie d'une garantie minimale d'augmentation.
- ✓ Le respect des engagements Direction pris dans l'accord de méthode du 12 novembre 2021 en vue de la révision du système conventionnel de classification et de rémunération de l'EFS associée à la hauteur des enjeux de la mission de service public de l'EFS, établissement public qui se définit par les valeurs suivantes : la responsabilité, l'excellence, l'innovation et l'éthique,
- ✓ le respect des engagements Direction pris lors du protocole de fin de conflit du 14/10/2022, à savoir «Article 5 : ..., la Direction prend l'engagement pour 2023 de proposer une révision des accords suivants :
  - Annexe 5 de la convention collective de l'EFS - Majoration du travail du samedi ;
  - Accord relatif à la restauration au sein de l'EFS visant une normalisation de tous les avantages en place au sein des ETS ;
  - Accord relatif au frais de transport du personnel au sein de l'EFS (mise en place de forfait mobilité durable notamment) ;
  - Accord sur la cohésion sociale et l'égalité des chances, spécifiquement son article 2.3.3 CESU (extension aux six ans de l'enfant ; révision des barèmes notamment).
- ✓ des effectifs suffisants afin de garantir à tous une conciliation vie personnelle – vie professionnelle et le respect de nos accords.
- ✓ une importante amélioration des conditions de travail.

Le préavis de grève actuel doit permettre à la Direction Nationale de négocier ce qu'il faut pour sortir de la crise que vit l'EFS aujourd'hui.

**Les membres CFDT du CSE se déclarent grévistes et vont se déconnecter de la réunion du CSE en Teams de ce jour.**